Texte de la conférence

"Téteghem et la 32e D.I., un lien fort"

1ère partie




RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ORDRE DE MOBILISATION GÉNÉRALE

Par décret du Président de la République, la mobilisation des armées de terre, de mer et de l'air est ordonnée, ainsi que la réquisition des animaux, voitures, moyens d'attelage, aéronefs, véhicules automobiles, navires, embarcations, engins de manutention et de tous les moyens nécessaires pour suppléer à l'insuffisance des moyens ordinaires d'approvisionnement de ces armées.

LE PREMIER JOUR DE LA MOBILISATION GÉNÉRALE EST LE

Tout Français soumis aux obligations militaires doit, sous peine d'être puni avec toute la rigueur des lois, obéir aux prescriptions de son FASCICULE DE MOBILISATION.

Sont visés par le présent ordre TOUS LES HOMMES non présents sous les Drapeaux et appartenant aux ARMÉES DE TERRE, DE MER ET DE L'AIR, y compris les INSCRITS MARITIMES, les hommes appartenant aux TROUPES COLONIALES et les hommes du SERVICE AUXILIAIRE.

Les Autorités civiles et militaires sont responsables de l'exécution du présent décret.

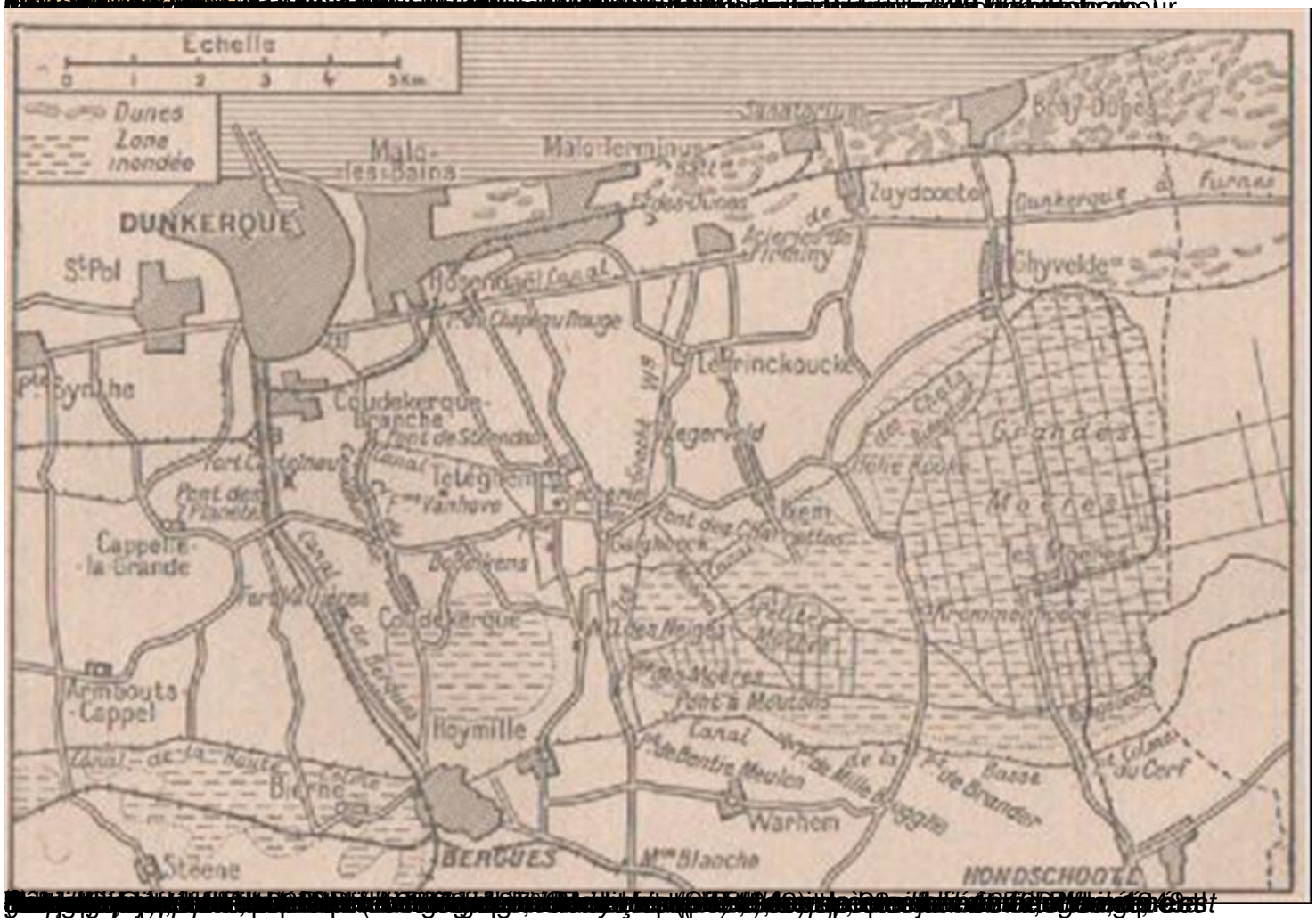
Le Ministre de la Guerre. Le Ministre de la Marine. Le Ministre de l'Air.

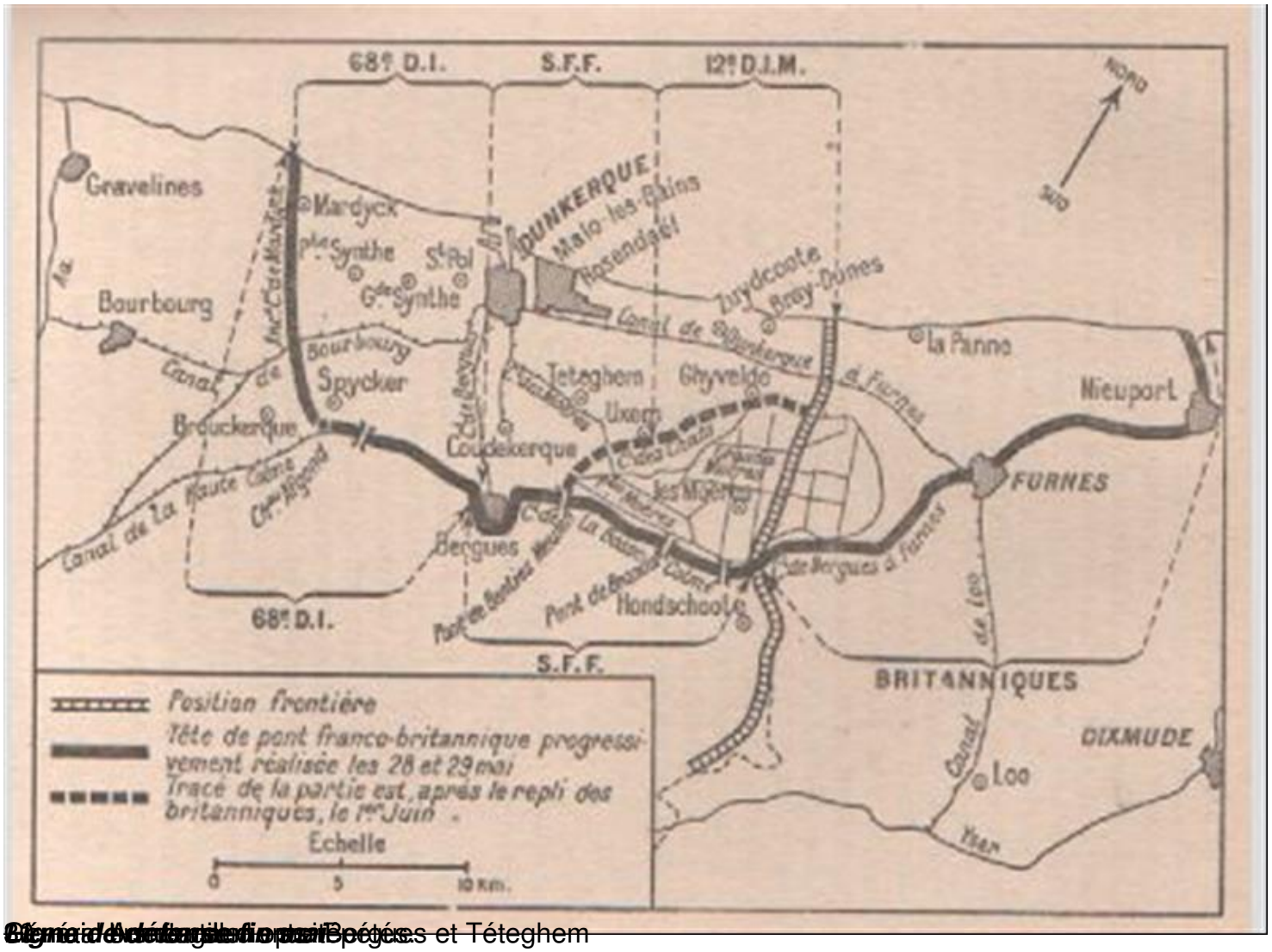




Composition

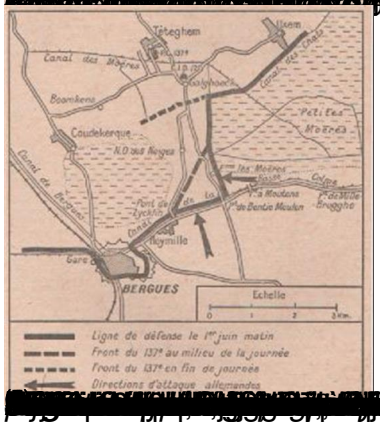
Cavalerie 38e GRDI (Groupe de Reconnaissance de Division d'Infanterie)
Infanterie divisionnaire Commandant Général Alaurent - 122e RI (Régiment d'Infanterie) - 143e RI - 18e Zouaves
Artillerie divisionnaire - 3e RAD (Régiment d'Artillerie Divisionnaire) - 203e RALD (Régiment d'Artillerie Lourde Divisionnaire) - 32e PAD (Parc d'Artillerie Divisionnaire)
Génie divisionnaire - un bataillon de Sapeurs à deux compagnies 32/1 et 32/2 - une compagnie télégraphique (32/81) - une compagnie radio (32/82)
Train - 32e compagnie hippomobile - 132e compagnie automobile
Services - groupe sanitaire divisionnaire - groupe d'exploitation - intendance, postes, trésor et prévôté





Bergues et Téteghem


Garde des ponts par: le 32e G.R.D.I. (replié le 30) les détach.ts W. (repliés le 31)
Position d'avant-postes 12e D.I.M. (ligne des blocs frontières)
Ligne de défense
Eléments de 2e échelon
Directions suivant lesquelles s'exerce la pression allemande le 30 après-midi et soir
DUNKERQUE
Bray Dunes
Zuydcoote
Ghyvelde
S. F. F.
137e R.I. RÉGTY
12e D.
Pt de Leughenaer
Fort Castelnau
Téteghem
Uxem
Bamkens
Coudekerque
Fort Vallières
N.D. des Neiges
Petites Moëres
Grandes Moëres
Les Moëres
Ursamer Beach
Gare
Rosendaël
Ponts à Moutons
Pont de Mille Broughe
Pont de Grande
Pont du Cerf
G.R.D.
BERGUES
Echelle
NORD
SUD

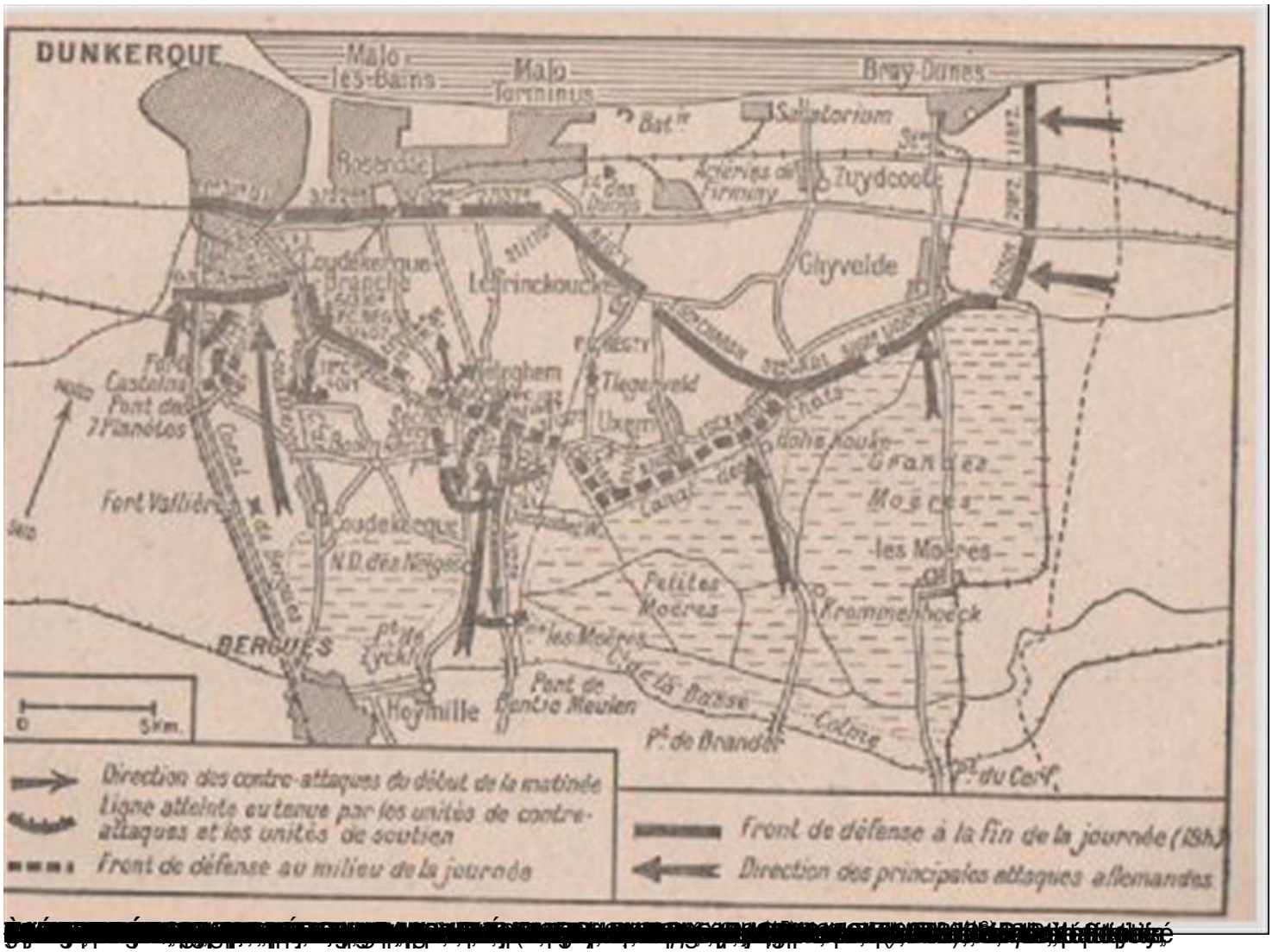

Téteghem
Uxem
Canal des Moëres
Bamkens
Coudekerque
N.D. des Neiges
Petites Moëres
Ponts à Moutons
Pont de Mille Broughe
Rosendaël
Gare
BERGUES
Echelle
Ligne de défense le 1er juin matin
Front du 137e au milieu de la journée
Front du 137e en fin de journée
Directions d'attaque allemandes


Echelle
DUNKERQUE
Leffrinckoucke
Téteghem
BERGUES
Directions des contre-attaques du matin
Front tenu ou atteint au milieu de la matinée
Emplacement des unités en fin de journée (après repli)
Direction des attaques allemandes





Photo Joseph LOSFELD – ancien photographe à Malo-les-Bains


DUNKERQUE
Malo les-Bains
Malo Terminus
Bray Dunes
Sanatorium
Zuydcoote
Ghyvelde
Leffrinckoucke
Téteghem
Coudekerque Branche
Fort Vallière
Coudekerque
N.D. des Neiges
BERGUES
Hoymille
Pont de Centre Meulen
Petites Moëres
Krammenhoeck
Pte du Cerf
0
5 Km.
Direction des contre-attaques du début de la matinée
Ligne atteinte ou tenue par les unités de contre-attaques et les unités de soutien
Front de défense au milieu de la journée
Front de défense à la fin de la journée (18h)
Direction des principales attaques allemandes